



INFOCUMA

JUILLET 2021

Pays de la Loire

Edito



LA PLACE DES FEMMES

La place des femmes dans les cuma : voici un thème rarement évoqué et pourtant, il y a tant à dire !

Pas besoin de chiffres pour constater que les femmes sont peu présentes dans les conseils d'administration de cuma et dans le salariat agricole en général.

La question que je me pose souvent : « Pourquoi peu de femmes s'investissent ? ». Certaines me répondent « par manque de temps », « mon mari est déjà dans le Conseil d'Administration de la cuma », « il n'y a que des hommes dans le CA », etc. Nous sommes, en France, dans le monde agricole, encore imprégnés de cette culture latine (dans laquelle les hommes dominent). Les femmes sont ce que j'appelle, « multitâches », c'est-à-dire capables d'une part, de gérer l'exploitation (tant sur l'élevage, le matériel, la vente directe, la comptabilité...) et d'autre part, de veiller sur leur vie de famille. La capacité d'adaptation des femmes est leur force !

Leur présence dans un groupe apporte indéniablement une autre approche. Elles amènent une valeur ajoutée dans la réflexion, la discussion, le partage des idées et une sensibilité qui parfois peut aider à désamorcer des conflits. La mixité suscite également de nouveaux thèmes qui, jusqu'à présent n'étaient pas ou peu évoqués comme, par exemple, l'évolution de certains matériels agricoles mieux adaptés ou le développement des réseaux sociaux.

En tout cas, une chose est sûre : les femmes ont autant leur place que les hommes dans une cuma dès lors qu'ils partagent les mêmes valeurs ! Alors, Mesdames, à vous l'honneur !

*Corinne Rottier
Administratrice Union des cuma
des Pays de la Loire*

A LA UNE



Anaïs Orah : salariée de cuma

Anaïs, 24 ans, est chauffeur mécanicienne. Témoignage d'une professionnelle passionnée.

Comment es-tu arrivée dans le domaine des machines agricoles ?

Fille d'agriculteurs éleveurs laitiers en Bretagne, j'ai régulièrement participé aux travaux de l'exploitation avec mes deux sœurs. Etant au contact du matériel, nos parents nous ont toujours fait confiance dans la conduite.

Ton parcours de formation ?

J'ai commencé par une filière générale avec un bac S pour me donner plus d'ouverture et j'ai ensuite poursuivi par un BTS ACSE. Les nombreux stages effectués m'ont permis de réaliser que j'étais davantage intéressée par le matériel. J'ai donc poursuivi avec un CS tracteurs et machines agricoles pour aller plus loin et savoir effectuer des réparations.

Comment as-tu connu les cuma ?

Dans le cadre de ma formation d'apprentissage, j'ai intégré la cuma Plume Chat Huant (44) avec ses 3 salariés et 35 adhérents. Au terme de cette période, on m'a proposé un CDI. Cela se passe bien, les tâches sont diversifiées, et on me laisse une grande autonomie. Quant aux limites parfois physiques de certaines tâches, il faut savoir s'adapter et s'organiser différemment. Mes collègues peuvent m'aider, comme je peux aussi leur donner un coup de main parfois. Le métier est intéressant, et il y a de la place pour d'autres candidates passionnées.

(source Entraid - photo Nathalie Tiers)

par marc.aurejac@cuma.fr
02 40 16 39 50

Un nouveau Bureau



Laurent LESAGE est le nouveau président de l'Union des cuma des Pays de la Loire. Éleveur laitier en Vendée, il succède à Vincent DOUILLARD. A cette occasion, le bureau a été presque entièrement renouvelé avec de nouveaux présidents de sections départementales (Charles BOURGE pour la Sarthe et Frédéric JOLLY pour la Vendée), un nouveau trésorier, Fabrice GOUIN de Loire-Atlantique, ainsi que des responsables de commissions : Frédéric BIGOT pour le machinisme, Julien GUINAUDEAU pour l'emploi, Frédéric JOLLY pour les charges de mécanisation et Corinne ROTTIER pour la communication/proximité.

par marc.aurejac@cuma.fr • 02 40 16 39 50

44 Echo du vignoble nantais



Le vignoble nantais a été touché quatre années sur les six dernières, par le gel. Mais l'épisode de cette année a été le plus dur, environ 80% de rendement perdu. Pour la première fois, fin 2017, des tours antigel mobiles (24) ont été achetées en cuma, mais leur efficacité a été très variable et très mitigée cette année.

Actuellement, les vigneron sont nombreux à réfléchir à s'équiper. Les subventions PCAE et plan de relance France Agrimer les incitent à franchir le cap. Au total, c'est l'acquisition d'une cinquantaine de tours fixes ou mobiles et des installations de fils chauffants qui vont voir le jour pour le printemps 2022 soit plus de 3 millions d'euros investis. La plupart des projets sont individuels, mais certains se feront en cuma.

Parallèlement, l'Union des cuma construit avec la chambre d'agriculture et la fédération des vins de Nantes un projet global d'accompagnement de ces initiatives.

Il est parfois difficile de comprendre la cohérence de ces projets en cuma. Pourtant, même lorsque les tours ne protègent qu'une exploitation, elles sont sources d'échanges techniques et organisationnels sur cette activité. De plus, elles recréent de la dynamique de projet dans les cuma viticoles (bâtiment de stockage, autres investissements communs...).

Côté Maine-et-Loire, le gel a été moins dévastateur, mais on observe également une dynamique d'investissement en cuma. L'Union des cuma est donc mobilisée sur ces projets pour les accompagner dans leur mise en place au sein des cuma, en globalité, au-delà de la simple demande de financement.

par anne.marquet@cuma.fr • 02 40 16 39 58

49 Un projet triage de semences ?

La cuma Innov Expé est la cuma départementale du 49. Son objectif : investir dans du matériel innovant et d'expérimentation. Quatre matériels à votre disposition : composteuse, déchiqueteuse, pince à bois et combiné scieur fendeur !



Si un groupe d'agriculteurs a un projet pour un matériel innovant, il est possible d'investir par le biais de cette cuma et de le tester, tout en faisant la promotion de cet outil afin d'investir localement. Grâce à son rayonnement départemental, il peut donc être assez facile de trouver suffisamment d'activité. Le Conseil d'Administration vous laisse libre dans vos démarches pour gérer votre projet de A à Z.

De plus en plus d'agriculteurs s'intéressent au triage de semences. La cuma pourrait investir prochainement dans deux machines : une dans le nord du 49 et une seconde dans le sud. Nous sommes dans la phase de recensement du besoin. Une réunion d'information sera organisée prochainement afin de constituer un groupe de travail pour les démarches.

Des groupes sont déjà en fonctionnement. Il sera possible de s'appuyer sur eux afin de réaliser un projet réaliste, en sélectionnant les caractéristiques techniques de la machine et sur l'organisation de l'activité.

Pour ceux qui sont intéressés et pour faire avancer ce dossier, n'hésitez pas à en parler autour de vous et à nous faire remonter vos besoins rapidement.

par alexis.cochereau@cuma.fr • 06 80 96 42 45

72 Emploi



Cinq cuma de la Sarthe ont bénéficié au cours des derniers mois du dispositif PEC jeunes (contrat aidé).

L'accompagnement financier qui peut aller jusqu'à 2 ans en cas de CDI est loin d'être négligeable. Conditions : embauche d'un jeune de moins de 26 ans (contrat CDI ou CDD d'au moins 6 mois), obligation de réaliser des formations et contractualisation avec la Mission Locale ou Pôle Emploi.

Machinisme

Désherbage mécanique : questionnement des adhérents dans le département

La cuma des Sources à Neuvy envisage l'achat d'une roto étrille de 12 m. La cuma de la Champagne à Vion se questionne sur l'achat d'une bineuse. L'Union accompagne les groupes dans leurs réflexions d'investissements (démos, subvention, retour expérience...).

Epanchage lisier

Avec l'évolution à venir de la réglementation, de nombreuses cuma s'interrogent sur les équipements d'épandage de lisier (pendillards, enfouisseurs, épandage sans tonne...). Les investissements sont conséquents et interrogent les groupes sur leur organisation (chantier complet, puissance traction...). Par exemple, la cuma de Mayet vient d'investir dans une tonne à lisier Samson 18.000 l avec pendillards 18 m.

Charges de mécanisation

Huit jeunes installés viennent de suivre une formation sur le thème des charges de mécanisation en contrepartie des aides parts sociales JA.

Il s'avère que dans certains cas, la charge de travail sur les exploitations est conséquente...

par philippe.coupard@cuma.fr • 02 43 23 77 37

85

Du renouvellement parmi les élus et l'équipe salariés du département



Lors du dernier Conseil de Proximité de la section 85, Laurent Lesage a annoncé son souhait de démissionner de son poste de président de la section 85 pour pouvoir assumer de nouvelles responsabilités au niveau régional. Laurent Lesage reste administrateur au sein de l'Union.

C'est Frédéric Jolly, agriculteur céréalier sur la commune de Pouillé et président de la cuma la Pô Fourche de Pouillé qui a été élu par notre Conseil de Proximité pour assumer la présidence de notre section.



Après de nombreuses années à promouvoir le réseau cuma, Daniel Guichet, associé du Gaec la Corderie à la Bruffière, part pour une retraite bien méritée. Administrateur au sein du Conseil de Proximité de la section, du Conseil d'Administration de l'Union, responsable de la Commission Machinisme, ce cumiste convaincu a énormément œuvré pour la promotion des cuma et plus généralement de l'agriculture de groupe. Ayant à cœur la maîtrise des charges et des prestations de qualité en cuma, il a notamment été précurseur dans la mise en place, il y a plus de 20 ans, d'une Intercuma entre une cuma finistérienne et la cuma la Croisière de la Bruffière, dont il a été administrateur plusieurs années. Connue pour son enthousiasme et sa convivialité, c'est évidemment autour d'un verre que l'équipe des administrateurs lui a dit au revoir.



Valentin Falcon est arrivé dans l'équipe de Vendée courant mars pour remplacer Damien Jorigné.

Sa mission principale est de promouvoir les énergies renouvelables auprès des collectivités et des entreprises privées dans le cadre du Relais Énergies Renouvelables piloté par l'ADEME.

par julie.azema@cuma.fr • 02 51 36 90 42

MACHINISME



Optimiser la récolte de l'herbe : les cuma en plein questionnement

Depuis deux saisons, le réseau cuma a mis l'accent sur la question des chantiers de récolte de l'herbe. La question de la performance des chantiers grande largeur, tout en respectant la qualité du fourrage récolté est en débat dans beaucoup de cuma (optimiser les puissances des machines et gagner en performance).

L'Union des cuma réalise des suivis de chantiers de récolte de l'herbe dans le cadre du dossier Optiherbe (financement régional) qui démarre ce printemps 2021.

Grouper ou pas pour optimiser la performance des ensileuses :

Au-delà des échanges et rencontres avec les responsables des cuma sur leurs chantiers, nous avons réalisé un premier essai comparatif de fauche, fin avril avec un groupe de fauche sur la cuma la Christophine de Saint-Christophe-du-Bois.

Nous avons comparé la fauche que la cuma réalise depuis deux ans avec le groupe de fauche d'occasion, en 9 m de coupe équipé d'un groupeur à tapis, à deux autres modalités. L'objectif est de comparer le mode de fauche en groupant les 9 m dès la fauche sur une largeur de 3,60 - 3,8 m à une fauche en 3 andains séparés à plat ou classique, avec le même ensemble de fauches (réglage de hauteur et conditionneur identique), qui elles devront être regroupées à l'andaineur par la suite avant le passage de l'ensilage pour ramasser les 3 andains.



Dans les conditions de fin avril 2021, plutôt séchant avec peu de fourrage, le taux de matière sèche de 33% a été atteint au bout de 30 h seulement de pré fanage, avec les deux modalités en mode andains serrés (classique), déposés groupés par 3 sur 4 m ou séparés derrière chaque faucheuse. Alors qu'avec le mode fauche à plat sur les deux faucheuses latérales, les 33% sont atteints au bout de 24 h.

Ce premier constat montre qu'avec des conditions séchantes, le mode groupage dès la fauche peut être une solution à ne pas négliger - on fauche, on ensile 3 andains sans y retoucher. Tout cela est à relativiser suivant les conditions de récolte et les équipements de chaque groupe : à suivre dans le cadre de l'action Optiherbe.

par michel.seznec@cuma.fr • 02 51 36 90 41

Visite de cuma de tri en Vendée

Un groupe d'agriculteurs du 44 co-animé par le GAB, le Civam et l'Union des cuma a pu profiter d'une journée en Vendée pour faire un tour d'équipements de trieurs en cuma.



Un panorama de différentes organisations et chaînes de tri, toutes rendues possibles en cuma, a été vu lors de cette journée.

Au programme : la Trieuse, cuma avec plusieurs salariés formés sur les techniques de tri. Plus de soixante types de graines peuvent être triées avec l'ensemble des équipements présents (trieur-séparateur, table densimétrique, épierreur et trieur optique). Ils ont en plus la possibilité de sécher les lots entrants, ou de les congeler en cas d'infestation. La moitié des graines triées sont cultivées en AB, et beaucoup sont à destination de l'alimentation humaine.

L'après-midi fut consacrée à l'alimentation animale, en particulier à la séparation de mélanges, permettant d'optimiser les rations fourragères, de faire ses semences ou encore de vendre une partie de sa récolte (par exemple avec un mélange blé-féverole). La cuma départementale Défis 85 qui compte environ 25 adhérents aujourd'hui, répartis dans un rayon de 30 km au nord de la Vendée, a investi dans un trieur rotatif mobile. Pour clôturer la journée, la cuma Biobocage a présenté son installation de tri fixe, permettant un tri rapide et un stockage sur place dans différents silos des cultures triées.

Cette journée a suscité beaucoup de réflexions, et un questionnaire est en cours afin de connaître les besoins de chacun, et pourquoi pas co-construire prochainement un ou des nouveaux projets de tri en cuma !

par marie.vrignaud@cuma.fr • 07 63 20 06 18

Améliorer l'efficacité du désherbage mécanique grâce à la dynamique de groupe

Plusieurs adhérents bio de la cuma des Sources à Bernay-Neuvy-en-Champagne (72) ont monté un groupe de désherbage mécanique.



« Au départ, des matériels classiques de désherbage étaient présents sur les exploitations (herse étrille, bineuse). En 2015, nous avons fait le choix avec plusieurs adhérents de la cuma d'investir dans un premier matériel de désherbage mécanique, par l'acquisition d'une houe rotative de 6m. Le groupe permet d'avoir accès à du matériel performant et innovant, créer du lien, ainsi qu'une dynamique entre les adhérents, permettant de progresser ensemble » affirment les membres du groupe.

Un groupe qui évolue

« Dans notre groupe bio, nous étions majoritairement sur la réduction du travail du sol, qui aujourd'hui atteint ses limites. Cette évolution, qui tend vers davantage de travail du sol, ouvre la porte à des matériels de désherbage mécanique plus larges et innovants (houe rotative/roto-étrille) ».

Aujourd'hui, le groupe est équipé d'une houe rotative 6m de marque Milin achetée 15 000€ et financée à 40%. Le matériel réalise une centaine d'hectares par an, facturée 15€/ha aux adhérents.

« Demain, nous envisageons à minima de doubler notre surface de désherbage mécanique dans la cuma, avec notamment l'arrivée de nouveaux adhérents ». Ces nouveaux adhérents sont en agriculture raisonnée et souhaitent pouvoir avoir recours à de nouvelles techniques de désherbage.

Des nouveaux investissements

Pour répondre à ces évolutions, la cuma envisage prochainement l'acquisition d'une roto-étrille de 12m. Avec cet outil, le groupe cherche à améliorer l'efficacité du désherbage sur le rang et entre rangs. La cuma prévoit une utilisation sur 200ha avec un groupe d'une douzaine d'adhérents. Un dossier PCAE est déposé par la cuma pour une aide possible de 40%.

Le groupe se questionne également sur d'autres investissements, tel qu'une charrue déchaumeuse, ainsi qu'une herse étrille.

par benjamin.boivin@cuma.fr • 02 43 23 77 37

Implantation d'un couvert après une céréale

De plus en plus d'agriculteurs se mettent à planter des couverts végétaux suite à une céréale. Mais réussir un couvert d'été peut s'avérer être une tâche délicate notamment à cause du manque d'eau au moment de l'implantation. C'est pourquoi, des agriculteurs testent des pratiques pour les réussir.

Semis à la volée dans la céréale, en direct "sitôt la moisson" ou encore mettre en place un couvert permanent sont autant de techniques que de potentiels critères de réussite.

Une série de démonstrations et journées techniques se dérouleront cet été et à l'automne afin de traiter cette thématique.

Le vendredi 9 juillet sur la commune d'Erdre-en-Anjou (49)

aura lieu une démonstration de semis direct de couvert après céréales avec 3 modalités d'implantation : dans de la paille laissée haute, dans de la paille broyée et dans de la paille retirée. Ce sera l'occasion de voir en action les différents types de semoirs pour semis direct présents sur le marché.

En Vendée, aux alentours du 20 juillet avec une démonstration de semoir à dents aux Etablières à la Roche-sur-Yon.

A l'automne aura lieu une journée technique sur les couverts végétaux au Rosier-sur-Loire (49) pour discuter et exposer les résultats et les réussites d'un couvert selon différents types d'implantation : à la volée dans une céréale avec un épandeur à engrais, en direct "sitôt moisson" et après un déchaumage. Un témoin sera réalisé avec la modalité la plus répandue dans les campagnes : un semis au moment de pluie.

L'Union des cuma participe également à un programme (CLIMAVEG) pour faire des suivis de parcelles. Plusieurs stratégies seront expérimentées dont le semis de couvert dans la céréale, après moisson, dans un maïs ensilage et en même temps que la céréale. La thématique des couverts permanents sera également abordée.



par alexis.cochereau@cuma.fr • 02 41 96 75 35

Faire conduire l'automoteur de la cuma par un prestataire de service : obligations et limites

Certaines cuma en manque de main d'œuvre en saison envisagent de faire conduire leurs automoteurs par un prestataire de service.

Pour intervenir en toute légalité, le prestataire doit respecter un certain nombre de règles :

- Exercer une **activité agricole relevant de la MSA** (ce qui n'est pas le cas pour les auto entrepreneurs)
- Ne pas intervenir exclusivement pour la cuma
- Être son seul responsable hiérarchique (pas de lien de subordination avec les responsables de la cuma)
- **Organiser lui-même son travail** (pas de planning fait par la cuma), il est libre de ses horaires et jours de travail (la cuma perd alors le bénéfice de la TVA réduite à 10% sur les travaux faits par le prestataire, car ce taux est subordonné au fait que la cuma assure la direction et la responsabilité des travaux, mention généralement faite au Règlement Intérieur de la cuma)
- **Etre payé pour une tâche globale** et pas à l'heure travaillée
- **Utiliser son matériel** dans la réalisation de sa prestation (utiliser le matériel de la cuma, et pas son propre matériel, peut constituer une preuve de la subordination juridique et de l'absence d'autonomie)
- S'assurer en conséquence pour tous dommages causés à des tiers et aux matériels

Cette prestation fait alors l'objet d'un **contrat d'entreprise** (modèle disponible auprès de l'Union des cuma) qui définit un travail déterminé moyennant une rémunération proportionnelle à la tâche à accomplir.

Contrairement au contrat de travail, le contrat d'entreprise est conclu pour réaliser une activité dans laquelle le prestataire conserve la liberté d'exécution de son travail et assure les risques économiques.

Le contrat d'entreprise ne doit donc pas comporter d'éléments relatifs à un contrat de travail (référence convention collective, horaires de travail, période d'essai, qualification, taux horaire...).

Si toutes ces règles ne sont pas respectées, la cuma court un risque :

- Economique - requalification de la prestation en contrat de travail avec rappel des cotisations sociales et pénalités
- Fiscal - chiffre d'affaires soumis à impôts
- Et pénal - travail dissimulé.

La prestation de services est uniquement envisageable quand la cuma a besoin de confier à un tiers la **gestion complète d'une activité** et non quand elle recherche uniquement de la main d'œuvre.

par arnaud.bourgeois@cuma.fr • 02 40 16 39 52

Dématérialisation des factures

La transmission des factures sous forme dématérialisée (par voie électronique ou numérique) est devenue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 pour l'envoi de factures aux collectivités. Cette pratique va être amenée à se généraliser au sein de tous types de structures professionnelles, dont les cuma.

Une entrée en vigueur progressive est prévue entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2025 suivant la taille des entreprises.

Avant de se lancer, quelques formalités et adaptations juridiques sont nécessaires :

1) L'envoi d'un courrier d'information aux adhérents

Jusqu'au 1^{er} janvier 2023

les adhérents sont en droit de refuser de recevoir leurs factures par voie dématérialisée. Il est donc important de les informer de la volonté de la cuma de passer à ce mode d'envoi des factures.

Au-delà du 1^{er} janvier 2023

dès lors qu'une cuma décide d'envoyer par mail les factures à ses adhérents, ces derniers ne pourront pas s'opposer à ce mode d'envoi. Il est donc important pour chaque cuma de s'assurer que ses adhérents soient en mesure de recevoir par mail les factures et de recueillir l'ensemble des adresses mails. Il n'est pas rare d'avoir des adhérents ne disposant pas d'adresse mail.

La mise à jour du fichier adhérent (coordonnées postales, téléphoniques et mails) est un préalable indispensable pour s'assurer que les factures seront bien envoyées à la bonne entreprise.

2) La mise à jour du Règlement Intérieur

Deux notions sont à ajouter au Règlement Intérieur de votre cuma :

- Un article indiquant la modification du mode d'envoi des factures ainsi que la date de mise en œuvre
- Un article sur la protection des données personnelles de l'adhérent (RGPD).

La mise à jour du Règlement Intérieur peut se faire sous forme d'avenant qui doit être validé en Assemblée Générale.

La dématérialisation des factures est un processus qui va demander une modification des habitudes de fonctionnement. Nous encourageons donc les cuma à anticiper cette obligation pour en faciliter la mise en place.

Si votre cuma est intéressée par la mise en place de la facturation par voie dématérialisée, vous pouvez prendre contact avec votre comptable ou avec un animateur de l'Union des cuma.

par benedicte.rousvoal@cuma.fr • 02 40 16 38 62

Les cuma recrutent et bénéficient des aides

Sur le 1^{er} semestre 2021, les cuma ont recruté plus de 28 salariés. Nous sommes allés recueillir 4 témoignages de cuma qui ont mobilisé les aides existantes.

cuma de la Vallée de l'Isac-la Chevalleris (44)

Témoignage de son président Arnaud VIGOUR :

« Dans le cadre de la création d'une nouvelle activité désilage, la cuma a embauché fin 2020 un jeune en CDI à temps plein pour la conduite de la désileuse et un autre jeune en CDD à temps partiel en complément. Elle a ainsi bénéficié de l'aide des 4 000 € réservés aux jeunes de moins de 26 ans au prorata de leur temps de travail ».

Cette aide a permis à la cuma de se rassurer sur ses embauches et de renforcer globalement sa capacité à consolider les emplois permanents dans le cadre de son développement.

par arnaud.bourgeois@cuma.fr • 02 40 16 39 52



cuma Alliance - la Romagne (49)

La cuma a embauché Antoine, jeune mécanicien de 25 ans, et bénéficie du dispositif Défi Emploi financé par Ociat.

Mécanicien poids lourds depuis 4 ans, Antoine dispose de solides compétences en mécanique grâce à sa formation initiale et à son expérience. Les responsables salariés de la cuma soulignent que le parcours de formation interne construit avec Défi Emploi a favorisé l'intégration d'Antoine dans la cuma. Ils mettent en avant l'aide financière apportée, et notent que « mettre en œuvre un défi emploi est un outil intéressant pour mieux accueillir un nouveau salarié ».

« Cela nous permet de discuter, d'échanger avec lui et de mieux le suivre durant les premiers mois ».

par elodie.amestoy@cuma.fr • 06 87 13 03 22

cuma de Bouer - Lavaré (72)

La cuma a choisi d'embaucher fin mars 2021 deux jeunes en CDI par le biais des contrats aidés PEC Jeunes.

L'embauche devait porter initialement sur un seul chauffeur/mécanicien. Au vu des modalités des contrats aidés, la cuma a anticipé le renouvellement d'un salarié permanent qui a un projet d'installation en 2022. Le dispositif a donc permis de sécuriser l'embauche avec la réduction des charges salariales, tout en instaurant des formations courtes pour les salariés afin qu'ils développent de nouvelles compétences, sur l'ensilage par exemple.



par laurent.lejars@cuma.fr • 07 64 44 44 31

cuma l'Espérance - les Epesses (85)

Depuis le 1^{er} mars, la cuma accueille un chauffeur mécanicien supplémentaire.

Âgé de 37 ans, Laurent Bureau avait réalisé une formation initiale agricole en élevage. Il a acquis de l'expérience en mécanique et en conduite dans l'ETA où il a travaillé durant 15 ans. Afin de s'adapter aux spécificités des activités de la cuma, nous avons déposé un dossier Défi Emploi à Ociat pour former Laurent en interne. Il va acquérir grâce à ses collègues des compétences en épandage, ensilage herbe et maïs, plantation et récolte de plants de pomme de terre.



par frederic.duval@cuma.fr • 02 51 36 90 49

FORMATION

Formation des salariés de cuma :
du nouveau !

Pour mieux répondre aux besoins des cuma, leurs salariés, qu'ils soient chauffeurs-mécaniciens ou secrétaires comptables, doivent pouvoir bénéficier de formations qui correspondent à leurs missions.

En concertation avec des salariés de cuma et en partenariat avec le centre de formation de Nozay, nous avons construit de nouveaux programmes, qui seront réalisés, en alternance sur les quatre départements de l'Union.

Les nouvelles formations techniques porteront sur :

- Entretien Transmission tracteur (2j)
- Entretien Hydraulique tracteur (2j)
- Entretien électricité (2j)
- Entretien réglage anti pollution (2j)
- Prévention incendie (1j)

En projet également, 3 nouvelles formations :

- Les bases de l'agronomie pour mieux comprendre les attentes des adhérents dans les prestations complètes
- Planifier ses interventions et organiser son atelier pour être plus efficace
- Aider au pilotage de la cuma pour donner aux secrétaires comptables des méthodes et outils pour faciliter le travail des responsables

A la demande des salariés et des responsables de cuma, un catalogue sera envoyé à l'automne. Plus d'informations : elodie.amestoy@cuma.fr - 06 87 13 03 22

par julie.azema@cuma.fr • 02 51 36 90 42

MécaElevage

le 2 septembre 2021 à Vergoncey
en Normandie dans la Manche

www.mecaelevage.cuma.fr



Actimat

Notre solution de crédit ou
de financement locatif directement
chez votre concessionnaire
de matériel agricole.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 450 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

AGENDA

44

LOIRE-ATLANTIQUE

Conseil de Proximité • le 21 septembre

Journée tracteur • le 30 septembre (secteur de Couffé)

Formation responsables • au 3^{ème} trimestre 2021

49

MAINE ET LOIRE

Démonstration de semis direct à Gené le 9 juillet

Conseil de proximité le 28 septembre

72

SARTHE

Journée tracteur

le 28 septembre (secteur de Noyen-Sur-Sarthe)

Vous êtes tous attendus à la journée tracteur. Le matin se déroulera en salle (thème sur la consommation, sur l'accidentologie avec Groupama...) et l'après-midi, vous bénéficierez d'une présentation des tracteurs par les concessionnaires avec possibilité d'essais. Entrée gratuite.

Conseil de Proximité • le 30 septembre

En novembre

Banc d'essai moteur avec Benjamin Boivin - 02 43 23 77 37

Formation moisson (en prévision)

En automne : une demi-journée sera consacrée à la litière dans le cadre du CA de la Cigale

85

VENDEE

Démonstration semis direct aux Etablières

Le 20 juillet à la Roche-sur-Yon

Fête de l'Agriculture

Les 21 et 22 août au Puy Sec Saint-Martin-de-Fraigneau

Conseil de Proximité • le 23 septembre

POUR TOUS

Appel à projets PCAE • jusqu'au 1^{er} septembre

Conseil d'Administration de l'Union des cuma
le 7 septembre

Forum des fédérations • les 21 et 22 septembre à Paris

Consultation nationale • du 21 septembre au 21 novembre
comment les cuma peuvent-elles
vous aider à mettre en œuvre l'agriculture de demain ?

Appel à projets Dina • jusqu'au 15 octobre

Semaine des cuma • fin novembre / début décembre

Tous ces événements seront soumis aux mesures sanitaires
du moment en fonction des annonces du gouvernement.

CONTACT DES SECTIONS

LOIRE-ATLANTIQUE

Maison de l'Agriculture
La Géraudière
rue Pierre Adolphe Bobierre
44939 Nantes cedex 9
02 40 16 39 50
paysdelaloire.44@cuma.fr

MAINE-ET-LOIRE

Maison de l'Agriculture
14 avenue Joxé BP 646
49006 Angers cedex 01
02 41 96 75 48
paysdelaloire.49@cuma.fr

SARTHE

72 avenue Olivier Messiaen
Immeuble Belle Ile
72000 Le Mans
02 43 23 77 37
paysdelaloire.72@cuma.fr

VENDEE

51 rue Charles Bourseul
ZAC Bell - BP 214
85005 La Roche-sur-Yon cedex
02 51 36 90 30
paysdelaloire.85@cuma.fr

INFOCUMA

Journal d'information
de l'Union des cuma des Pays de la Loire

Maison de l'Agriculture - 14 avenue Joxé
BP 646 - 49006 Angers cedex 01
Directeur de la publication : Marc Aurejac
Réalisation : communication FRcuma Ouest
Trage : 1 870 exemplaires